



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Bureau régional (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Togo)

Abidjan, le 24 février 2016
Lettre GWADR/N°91

Monsieur Daniel Kablan Duncan
Premier Ministre,
Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget

République de Côte d'Ivoire

Objet : Transmission de l'Aide-Mémoire de la Mission d'identification du Projet Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU), du 26 janvier au 5 février 2016

Monsieur le Premier Ministre,

Suite à la mission d'identification du Projet Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU) menée par une équipe de l'IDA dans la période du 26 janvier au 5 février 2016, j'ai l'honneur de vous confirmer le contenu de l'Aide-Mémoire de ladite mission et souligner à votre attention quelques points importants pour la suite de la préparation du projet.

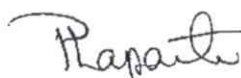
La mission a été assez fructueuse et a permis de : (i) s'accorder sur la portée et l'objectif de développement assigné au projet, (ii) identifier les principales composantes du projet et définir le cadre institutionnel de sa mise en œuvre, et (iii) adopter un plan d'actions pour les prochaines étapes de la préparation de l'opération.

Le projet vise à accroître l'accès à des services durables d'alimentation en eau potable en milieu urbain. Cet objectif sera poursuivi à travers (i) le renforcement des installations de production et de distribution d'eau dans les centres urbains de l'intérieur, (ii) l'accroissement de l'accès aux services à travers des programmes de branchements domiciliaires subventionnés, et (iii) la facilitation de l'exécution des missions des acteurs du sous-secteur de l'hydraulique urbaine et le renforcement de leurs capacités.

Le coût du projet est estimé à 50 millions de dollars US (M\$US) entièrement financé par l'IDA et réparti comme suit : (i) une composante investissement d'un montant de 47M\$US, pour les travaux de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des centres urbains de l'intérieur, et (ii) une composante appui institutionnel et renforcement des capacités des acteurs, estimée à 3M\$US.

Le chronogramme proposé pour la suite de la préparation du projet, prévoit l'évaluation de l'opération en juillet 2016 et son approbation par le Conseil d'Administration de l'IDA en septembre 2016. A cet égard, je voudrais attirer votre attention sur l'importance de mener sans retard, les activités listées à l'annexe 1 de l'aide-mémoire, pour le respect du calendrier ambitieux de préparation de ce projet.

En vous remerciant des bonnes dispositions qui ont été prises pour assurer la réussite de la mission, veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma considération très distinguée.



Pierre Laporte
Directeur des Opérations pour la Côte d'Ivoire
Région Afrique

Ampliation :

- Monsieur Patrick Achi, Ministre des Infrastructures Economiques
- Monsieur Adama Koné, Ministre auprès du Premier Ministre Chargé de l'Economie et des Finances
- Monsieur Abdourahmane Cissé, Ministre auprès du Premier Ministre Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
- Monsieur Koffi Ahoutou Emmanuel, Directeur de Cabinet Adjoint, Primature
- Monsieur Ekpini Gilbert, Directeur de Cabinet, Ministère des Infrastructures Economiques
- Monsieur Abdoulaye Bakayoko, Conseiller Technique en charge du suivi du portefeuille de la Banque mondiale, Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances
- Monsieur Ibrahim Berte, Directeur Général, Office National de l'Eau Potable
- Monsieur Ebah Basile, Directeur Général, SODECI
- Monsieur Pierre Dimba, Coordonnateur, PUIUR/PRICI

Côte d'Ivoire
MISSION D'IDENTIFICATION DU PROJET RENFORCEMENT DE
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN
(PREMU)
26 janvier au 5 février 2016

Aide-mémoire

A INTRODUCTION ET REMERCIEMENTS

1. Une mission de la Banque Mondiale a séjourné à Abidjan du 26 janvier au 5 février 2016 afin d'identifier le nouveau Projet de Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable en Milieu Urbain (PREMU) prévu dans la stratégie de partenariat pays pour les années à venir. La mission était composée de M. Matar Fall (spécialiste en chef eau et assainissement – Chargé de Projet), Mme Jane Jamieson (spécialiste infrastructure), M. Maurice Adoni (spécialiste passation de marchés), Mme Maimouna Mbow Fam (spécialiste en gestion financière), M. Abdoulaye Gadiere (spécialiste environnement), M. Richard Verspyck (spécialiste eau et assainissement, consultant), ainsi que Mme Agba Evelyne Euphrasie N'Guessan (assistante de projets).
2. Les objectifs de la mission d'identification consistaient à:
 - (a) s'accorder avec la partie ivoirienne sur la portée du projet et l'objectif de développement qui lui sera assigné ;
 - (b) identifier les composantes du projet;
 - (c) définir le cadre institutionnel de sa mise en œuvre;
 - (d) adopter un plan d'actions pour les prochaines étapes de la préparation du projet.
3. La mission a été reçue en audience par S.E. Patrick Achi, Ministre des Infrastructures Economiques et S.E Adama Kone, Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances. L'IDA remercie M. Sidy Cisse, Directeur de Cabinet adjoint, Ministère du Budget, M. Ibrahim Berté, Directeur Général de l'ONEP, M. Frédéric Dibo Gogo, Directeur Général de l'Hydraulique Humaine, M. Amara Sanogo, Directeur Général de l'ONAD, M. Basile Ebah, Directeur Général de SODECI, M. Pierre Dimba, Coordonnateur du PRI-CI et tous leurs collaborateurs, pour l'accueil et leur disponibilité tout au long de la mission. La mission a visité les sites prévus pour des activités proposées pour le projet à Bingerville et s'est rendue à la lagune d'Aghien.
4. Le présent aide-mémoire reflète les conclusions et les recommandations de la mission. Il est structuré autour des quatre points suivants: (i) le contexte et justification du nouveau projet, (ii) impact et description du nouveau projet, (iii) les accords convenus et les prochaines étapes, et (iv) les recommandations de la mission.
5. L'aide-mémoire comporte neuf annexes:
 - Annexe 1 : Plan d'actions des recommandations de la mission
 - Annexe 2 : Etudes préparatoires
 - Annexe 3 : Estimation préliminaire des coûts du projet

- Annexe 4 : Mise en œuvre du projet
- Annexe 5 : Aspects environnementaux et sociaux
- Annexe 6 : Données sectorielles
- Annexe 7 : Intervention des différents partenaires au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement urbain
- Annexe 8 : Note justificative et descriptive
- Annexe 9 : Liste des personnes rencontrées par la mission

B. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET PROPOSÉ

Situation de l'alimentation en eau potable en milieu urbain

6. Bien que le service public d'alimentation en eau potable (AEP) en milieu urbain ait fait preuve de résilience durant la crise qu'a connue la Côte d'Ivoire, l'impact de cette dernière a été sévère sur la pérennité et le développement de l'hydraulique urbaine et ses effets sont encore très sensibles aujourd'hui. L'impossibilité de facturer dans une partie du pays et d'appliquer intégralement des procédures commerciales normales ailleurs ont considérablement réduit les performances d'exploitation et la capacité d'autofinancement des investissements de renouvellement et d'extension. Ceci, combiné à l'absence d'investissements lourds structurants pendant une longue période, a contribué à dégrader le taux de desserte en eau et à créer des déficits de capacité de production conduisant à une réduction des consommations par habitant, à des interruptions de service et une dégradation de la qualité.

7. Dès 2008 et surtout après la fin de la crise post-électorale en 2011, les partenaires financiers ont appuyé les efforts du Gouvernement pour le rétablissement de l'AEP en milieu urbain. Ces efforts ont abouti à combler le déficit de production à Abidjan, qui avait atteint plus de 200 000 m³/jour, notamment en faisant appel à de nouvelles ressources en eau pour soulager les nappes souterraines vulnérables de la ville. La situation demeure néanmoins difficile dans les autres centres urbains, où le taux moyen de desserte n'est que de 65% (contre 90% à Abidjan). 48 des 354 centres de production de l'intérieur connaissent encore des déficits importants.

8. L'année 2014 a été marquée par une nette reprise des programmes de branchements sociaux, confirmée en 2015 avec la réalisation de 36 000 unités dans les neuf premiers mois, contre moins de 10 000 dans les années précédentes, ce qui était très insuffisant en regard de la croissance urbaine. Cette reprise reste toutefois limitée dans les villes de l'intérieur où les déficits de production ne permettent pas de faire face à la demande de branchements subventionnés.

9. En regard de ces développements, l'impact de la crise sur les performances d'exploitation se fait toujours sentir. Les pertes en distribution se situent aux environs de 25% (contre moins de 20% avant la crise) et le taux d'encaissement sur les abonnés privés est de l'ordre de 80%, alors qu'il dépassait 95% avant la crise (le tableau 1 de l'annexe 7 synthétise l'évolution de l'exploitation).

Cadre institutionnel et contractuel

10. Le cadre institutionnel et contractuel du sous-secteur a été modifié en 2007 avec la signature d'un nouveau contrat d'affermage d'une durée de 15 ans avec la SODECI et la création en 2006 de l'Office national de l'eau potable (ONEP), effectivement mis en place en 2009. L'ONEP est une société d'État chargée, en milieu urbain et en milieu rural, de la planification, de la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements, de la gestion du patrimoine, du contrôle des exploitants et de la proposition de tarifs permettant d'assurer l'équilibre financier du secteur. Elle est liée à l'État par des conventions triennales. Pour ce qui concerne le sous-secteur de l'hydraulique urbaine, le rôle effectif de l'ONEP est limité en comparaison des sociétés de patrimoine de l'Afrique de l'Ouest et Centrale, lesquelles disposent de la maîtrise d'ouvrage (exercée en Côte d'Ivoire par le MIE), se voient confier les actifs du sous-secteur au moyen de contrats de concession et reçoivent une redevance qui englobe la totalité des recettes du sous-secteur après rémunération de l'exploitant. L'ONEP reçoit une redevance sur le tarif de vente d'eau de l'ordre de 650 millions de FCFA par an (environ 4 FCFA par m³ vendu), alors que les sociétés de patrimoine de la sous-région perçoivent en moyenne 120 à 150 FCFA par m³, dont 20 à 30 FCFA pour leur seul fonctionnement.

11. Le contrat d'affermage de 2007 est très voisin du contrat précédent. Outre l'exploitation courante, la SODECI gère le Fonds de développement de l'eau, primitivement établi pour autofinancer le renouvellement des installations, les extensions et les programmes de branchements sociaux, auxquels se sont ajoutés d'autres types de dépenses (cf. ci-dessous), dont la redevance ONEP. Les circonstances dans lesquelles ce contrat a été négocié n'avaient pas permis de déterminer les objectifs de performances que le fermier devait respecter. Un bilan à mi-parcours du contrat réalisé en 2014 par PWC, couvrant les cinq premières années d'exécution, avait relevé que ces objectifs n'étaient pas encore fixés et notait un certain nombre de dysfonctionnements. Il serait souhaitable de renouveler cet audit qui dans d'autres pays est effectué tous les ans et permet aussi de vérifier et valider les performances d'exploitation, qui conditionnent la rémunération du fermier.

Flux financiers et situation financière du secteur

12. *Visibilité financière globale.* L'organisation du secteur et l'éparpillement des responsabilités financières entre l'exploitant, l'ONEP, le FdE, et le Fonds national de l'eau (FNE), créé pour assurer le service de la dette liée au secteur ne permet pas d'avoir une vision globale de la situation financière du sous-secteur, comme c'est le cas dans les pays disposant d'une société de patrimoine. Les flux financiers entre les acteurs peuvent être retracés, de même que les créances et dettes résultant de ces flux, mais le patrimoine n'est pas connu, dans la mesure où il n'existe qu'un inventaire physique non valorisé des installations. Le bilan à mi-parcours de l'exécution du contrat d'affermage notait par ailleurs l'absence de procédures pour une gestion adéquate du FdE.

13. *Tarification et régulation.* Le prix de l'eau se compose de trois parts : la rémunération de l'exploitant, la part allant au FdE et la part allant au FNE. Les tarifs de vente aux consommateurs sont modulés selon les catégories et le niveau de consommation. La rémunération contractuelle de l'exploitant fait l'objet d'une indexation annuelle et de révisions quinquennales. L'écart entre la rémunération contractuelle et la part exploitant fixée dans le décret d'approbation des tarifs (228 FCFA en août 2004, date de la dernière révision tarifaire) est imputé sur les recettes du FdE sous une rubrique « déficit d'exploitation ». Il existe bien un outil (le « plan calcul ») pour guider

les révisions quinquennales de la rémunération de l'exploitant, mais il n'existe aucun outil de modélisation/régulation pour la détermination globale du niveau tarifaire permettant d'assurer l'équilibre financier du sous-secteur.

14. *Flux financiers.* Les flux financiers entre les acteurs du secteur ont été fortement perturbés par la crise et, jusqu'à fin 2014, par les arriérés de paiement des factures de l'État. Le FdE accuse un substantiel déficit, dans la mesure où il a supporté une partie des paiements destinés à compenser l'absence de facturation en zone CNO et la totalité du « déficit d'exploitation », qui représente 37% des dépenses du FdE entre le 1^{er} janvier 2012 et le 30 septembre 2015. Le taux d'encaissement sur les abonnés privés a eu aussi, et continue d'avoir, un impact sensible sur les déficits. Fin septembre 2015 le déficit cumulé du FdE atteignait 26,6 milliards de FCFA et aboutit à gonfler les créances de SODECI sur l'État, ainsi que ses dettes fiscales. Le tableau 2 de l'annexe 6 retrace les ressources et emplois de fonds du FdE

15. Les impayés de factures de l'État avaient fait l'objet de compensations, dont la dernière date de 2011. Ces impayés ont empêché *de facto* le fonctionnement normal des reversements par SODECI au FNE jusqu'à fin 2014. La situation s'est considérablement améliorée depuis le 1^{er} janvier 2015, car l'État effectue des paiements mensuels de 700 millions de FCFA à SODECI, ce qui couvre presque intégralement ses factures. SODECI a repris les reversements de la part FNE. Le FNE (géré par la BNI), qui n'avait plus d'emprunts à supporter depuis 2011, a maintenant à sa charge l'emprunt EximBank de Chine et des emprunts auprès de banques ivoiriennes.

16. Le sous-secteur n'a manifestement pas encore retrouvé l'équilibre financier d'avant la crise, et l'absence de visibilité financière globale empêche de mesurer l'ampleur exacte du déséquilibre et de déterminer les moyens d'y mettre fin. Un nouvel audit du contrat d'affermage (combiné avec une analyse de la convention liant l'Etat et l'ONEP) et l'établissement d'un modèle financier permettraient de substantiels progrès à cet égard.

Justification du nouveau projet

17. Le MIE a fait part à la mission de son intention de voir le projet se concentrer sur l'AEP des centres urbains de l'intérieur, dans des interventions permettant d'avoir un impact immédiat pour apaiser les tensions sociales résultant des attentes des populations sur le rétablissement du service. La mission partage ce choix. L'enveloppe attribuée au projet dans la CPS ne permet pas d'envisager une intervention dans l'assainissement urbain, d'autant plus que le financement additionnel en cours de préparation pour le PRICI devrait comporter un volet important d'assainissement.

18. Par ailleurs, le renforcement de l'AEP d'Abidjan est en bonne voie, mais la réflexion est lancée pour la planification/préparation de l'alimentation en eau de la ville à long terme. A cet égard, la mission a été informée que l'option de transfert d'eau à partir du fleuve Bandama initialement envisagée en PPP a été remise en question sur le plan de la faisabilité technique en liaison avec la disponibilité d'eau en période d'étiage. Une solution alternative est d'approvisionner Abidjan à partir de la lagune d'Aghien, très proche de la ville, où la qualité de l'eau et les besoins de traitement sont en cours d'étude. La partie ivoirienne a sollicité l'appui de l'IDA pour la réalisation des études de pré-faisabilité du projet avant de se prononcer sur l'option

de son montage financier en mode PPP ou non. La Banque explorera toutes les possibilités qui pourraient permettre d'apporter une réponse favorable à cette requête.

19. L'ONEP a proposé à la mission un programme de sous-projets se focalisant sur des centres caractérisés par : (a) des déficits importants et des dysfonctionnements de la production d'eau potable ; (b) des taux de desserte relativement faibles ; et (c) la disponibilité des études techniques permettant une mise en œuvre rapide. Une note descriptive et justificative concernant les centres urbains retenus figure en annexe 8. Les sous-projets proposés visent à la fois le rétablissement de conditions satisfaisantes de service pour les abonnés existants et l'augmentation du nombre de ménages raccordés à travers des programmes de branchements sociaux ; certains sous-projets permettront également de raccorder de petits centres actuellement dotés de systèmes d'hydraulique villageoise.

20. Tout en reconnaissant que le sous-secteur de l'hydraulique urbaine se situe toujours dans un mode d'urgence, la mission et la partie ivoirienne sont d'accord sur l'intérêt de doter le sous-secteur d'instruments permettant son développement efficient et à l'ONEP de mieux remplir ses missions. A cet égard, la mise au point d'un modèle financier du sous-secteur permettrait d'une part d'optimiser les investissements et d'autre part de définir les niveaux tarifaires à appliquer en liaison avec l'amélioration des performances opérationnelles du sous-secteur. La réalisation d'un inventaire valorisé des immobilisations du sous-secteur permettrait d'engager une gestion adéquate des actifs et de planifier leur renouvellement. Enfin, il serait souhaitable de répliquer l'audit du contrat d'affermage en y joignant un audit de la convention liant l'État et l'ONEP.

C. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Objectifs de développement du projet

21. L'objectif de développement assigné au Projet est d'améliorer et accroître l'accès à des services durables d'eau dans des centres urbains sélectionnés.

22. Cet objectif sera atteint à travers: (a) le renforcement de la production d'eau potable et des systèmes d'adduction, de stockage et de distribution, (b) l'accroissement de l'accès à l'eau potable à un coût abordable, et (c) la facilitation d'une exécution adéquate des missions des acteurs du sous-secteur de l'hydraulique urbaine et le renforcement de leurs capacités.

Bénéficiaires du projet

23. Les bénéficiaires du projet devraient être les suivants :

- (a) La population des centres urbains concernées par le projet, qui verront leur service d'eau potable passer d'une alimentation eau potable intermittente à un service continu d'au moins 20h/24
- (b) La population additionnelle nouvellement raccordée au réseau de distribution d'eau dans le cadre du programme des branchements sociaux financé par le projet
- (c) Les principaux acteurs du sous-secteur de l'hydraulique urbaine, notamment l'ONEP, dont les capacités seront renforcées en matière de planification, suivi et gestion financière.

Indicateurs de performance et suivi-évaluation

24. L'atteinte de l'objectif de développement du projet sera mesurée au travers des indicateurs d'impact suivants :

- Nombre de personnes dans les centres urbains bénéficiant de services améliorés d'eau potable
- Nombre de personnes additionnelles ayant accès à l'eau potable grâce au projet
- Nombre total de personnes bénéficiaires du projet (dont le % de femmes)
- Continuité du service d'eau potable dans les centres concernés par le projet (heures de service/jour)
- Modèle financier du secteur élaboré et les acteurs formés à son utilisation

25. Une série d'indicateurs de résultats intermédiaires seront suivis, tels que : la capacité additionnelle de production d'eau (m³/jour) et la capacité de stockage d'eau supplémentaires (m³) installée, le linéaire de canalisations posées, et le nombre de branchements domiciliaires réalisés, grâce au projet.

Modalités de suivi-évaluation.

26. Les données de base concernant l'accès et l'amélioration du service seront tirées des données d'exploitation de SODECI ; les indicateurs intermédiaires seront tirés des rapports d'avancement établis par les consultants chargés de la supervision des travaux et recueillis par l'UCP-PRICI et l'ONEP. L'UCP-PRICI sera responsable de la consolidation et de l'établissement des rapports de suivi. Les études d'impact et de satisfaction des bénéficiaires seront initiées par l'UCP et réalisées par des consultants.

D. DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET ET ESTIMATION DES COÛTS

Description des composantes du Projet

27. Sur la base des priorités définies par le Gouvernement dans le cadre de son programme de relance et de développement du sous-secteur de l'hydraulique urbaine, il a été convenu de focaliser le présent projet sur les activités suivantes :

(a) Actions prioritaires de renforcement des systèmes de production d'eau potable de centres urbains de l'intérieur (Daoukro, Korhogo, Ferkessedougou, Tiassalé, N'Douci, N'Zianouan, Agboville, Bingerville et Béoumi) et la densification des réseaux de distribution d'eau pour accroître le taux de desserte en eau qui se situe en moyenne à 65% pour une population totale estimée à 500.000 personnes;

(b) Facilitation du fonctionnement du cadre institutionnel et contractuel du sous-secteur de l'hydraulique urbaine en cours, par la mise en place d'outils de gestion patrimoniale et de régulation, et renforcement des capacités des acteurs, particulièrement de l'ONEP à remplir leurs missions.

Les activités proposées sont regroupées en deux composantes (i) Alimentation en eau potable (AEP) des centres urbains de l'intérieur et (ii) Appui institutionnel et renforcement des capacités.

Indicateurs de performance et suivi-évaluation

24. L'atteinte de l'objectif de développement du projet sera mesurée au travers des indicateurs d'impact suivants :

- Nombre de personnes dans les centres urbains bénéficiant de services améliorés d'eau potable
- Nombre de personnes additionnelles ayant accès à l'eau potable grâce au projet
- Nombre total de personnes bénéficiaires du projet (dont le % de femmes)
- Continuité du service d'eau potable dans les centres concernés par le projet (heures de service/jour)
- Modèle financier du secteur élaboré et les acteurs formés à son utilisation

25. Une série d'indicateurs de résultats intermédiaires seront suivis, tels que : la capacité additionnelle de production d'eau (m³/jour) et la capacité de stockage d'eau supplémentaires (m³) installée, le linéaire de canalisations posées, et le nombre de branchements domiciliaires réalisés, grâce au projet.

Modalités de suivi-évaluation.

26. Les données de base concernant l'accès et l'amélioration du service seront tirées des données d'exploitation de SODECI ; les indicateurs intermédiaires seront tirés des rapports d'avancement établis par les consultants chargés de la supervision des travaux et recueillis par l'UCP-PRICI et l'ONEP. L'UCP-PRICI sera responsable de la consolidation et de l'établissement des rapports de suivi. Les études d'impact et de satisfaction des bénéficiaires seront initiées par l'UCP et réalisées par des consultants.

D. DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET ET ESTIMATION DES COÛTS

Description des composantes du Projet

27. Sur la base des priorités définies par le Gouvernement dans le cadre de son programme de relance et de développement du sous-secteur de l'hydraulique urbaine, il a été convenu de focaliser le présent projet sur les activités suivantes :

(a) Actions prioritaires de renforcement des systèmes de production d'eau potable de centres urbains de l'intérieur (Daoukro, Korhogo, Ferkessedougou, Tiassalé, N'Douci, N'Zianouan, Agboville, Bingerville et Béoumi) et la densification des réseaux de distribution d'eau pour accroître le taux de desserte en eau qui se situe en moyenne à 65% pour une population totale estimée à 500.000 personnes;

(b) Facilitation du fonctionnement du cadre institutionnel et contractuel du sous-secteur de l'hydraulique urbaine en cours, par la mise en place d'outils de gestion patrimoniale et de régulation, et renforcement des capacités des acteurs, particulièrement de l'ONEP à remplir leurs missions.

Les activités proposées sont regroupées en deux composantes (i) Alimentation en eau potable (AEP) des centres urbains de l'intérieur et (ii) Appui institutionnel et renforcement des capacités.

Composante A: Alimentation en eau potable (AEP) des centres urbains

- **Renforcement du système d'AEP de Daoukro (5 milliards de FCFA):** (i) réalisation d'une unité de potabilisation d'eau de 1500 m³/h, (ii) pose d'une conduite de d'adduction d'eau (DN600) sur environ 41 km, (iii) réalisation d'une bache de stockage au sol de 1 000 m³, (iv) extension du réseau distribution d'eau sur 50 km environ et réalisation de 1 000 branchements sociaux.
- **Renforcement de l'AEP de Tiassalé, N'Douci et N'Zianouan (3 milliards de FCFA):** (i) réalisation d'une unité de potabilisation d'eau de 500 m³/h, (ii) pose d'une conduite d'adduction d'eau (DN400) sur 45 km environ, (iii) réalisation d'un réservoir surélevé de 1 000 m³, (iv) extension du réseau de distribution d'eau sur 36 km et réalisation de 3 000 branchements sociaux.
- **Travaux de renforcement du système d'AEP d'Agboville (5 milliards de FCFA):** (i) réalisation d'une unité de potabilisation d'eau de 500 m³/h, (ii) pose d'une conduite d'adduction d'eau (DN400) sur 6 km environ, (iii) extension du réseau secondaire et tertiaire de distribution d'eau sur 70 km et la réalisation de 2 000 branchements sociaux.
- **Renforcement de l'AEP des villes de Korhogo et Ferkéssédougou (5 milliards de FCFA):** (i) réalisation d'une prise d'eau commune, (ii) réhabilitation sur 10 km de la conduite d'adduction d'eau brute vers Korhogo (DN 400) et pose d'une conduite de transfert d'eau brute (DN400) sur 11 km vers Ferkéssédougou, (iii) réhabilitation de l'unité de potabilisation de Ferkéssédougou, (iv) extension du réseau de distribution d'eau et la réalisation de 500 branchements sociaux.
- **Renforcement de l'AEP de Bingerville (6,5 milliards de FCFA):** (i) réalisation de 4 forages de 150 m³/h chacun, (ii) construction d'une unité de traitement d'eau de 500 m³/h pour la neutralisation et la désinfection de l'eau, (iii) construction d'une station de pompage de 500 m³/h, (iv) fourniture et pose de deux conduites de refoulement (DN300 et DN400) sur 5 km, (v) construction d'un réservoir surélevé de 2 000 m³, (vi) réalisation de 2000 branchements sociaux.
- **Renforcement de l'AEP de Béoumi (2,5 milliards de FCFA):** (i) réalisation d'une station de pompage de 180 m³/h, (ii) fourniture et pose d'une conduites de refoulement (DN300) sur 43 km, (iii) extension du réseau de distribution de 20 km, (iv) réalisation de 1500 branchements sociaux.
- **Supervision et contrôle des travaux de la composante AEP (1 milliard de FCFA):** comprend les charges liées à la supervision et au contrôle de l'ensemble du programme de travaux du projet.

Composante B: Appui institutionnel et renforcement des capacités

- **Appui institutionnel (0,7 milliard de FCFA).** Cette sous-composante comprend de l'assistance technique pour: (i) la préparation d'un modèle financier pour l'optimisation des investissements et la régulation tarifaire du secteur, (ii) l'inventaire des immobilisations, et (iii) l'audit technique des contrats et conventions en cours.
- **Renforcement des capacités (0,3 milliard de FCFA).** Comprend des activités diverses pour le renforcement des capacités de l'ONEP en matière: (i) de planification et mise en œuvre des investissements et de suivi-évaluation, (ii) de gestion financière (y compris la maîtrise du modèle financier) et (iii) de suivi de l'exploitation.
- **Gestion du projet (1 milliard de FCFA).** Cette sous-composante financera les charges

liées: (i) au fonctionnement du PRICI pour les activités relatives à l'exécution du projet, (ii) l'élaboration des documents de sauvegarde et la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, (iii) l'audit financier et comptable du projet, (iv) les audits techniques de l'exécution du projet et l'évaluation de son impact à travers l'engagement citoyen des bénéficiaires.

Estimation des coûts du Projet

28. L'évaluation synthétique des coûts du Projet proposé est fournie ci-dessous ; elle comprend les coûts des activités, qui intègrent des imprévus ; les montants sont exprimés hors taxes et droit de douane, la mission ayant été informée que les dépenses du projet seraient exonérées de ces droits et taxes. Un cadre d'estimation financière détaillée est fourni en annexe 4.

Composante du Projet	Montant par composante		En % par composante
	(milliards de FCFA)	(millions de dollars US)	
Hydraulique urbaine	28.0	46.67	93%
Appui institutionnel et gestion du projet	2.0	3.33	7%
Total	30.0	50.00	100%

Mode de financement du Projet

29. Le Projet serait financé à 100% par un crédit aux conditions IDA. Il n'est pas prévu de fonds de contrepartie.

30. La partie ivoirienne et l'IDA apprécieront l'éventualité d'utiliser les possibilités de financement rétroactif en fonction de l'avancement de la passation des marchés durant la préparation du projet. La mission rappelle que le financement rétroactif (pas plus de 20% du montant du financement) permet de rembourser des dépenses préfinancées par l'Emprunteur, conformes à l'objectif de développement du projet, effectuées en accord avec les procédures de passation des marchés de l'IDA, moins de douze mois avant la date prévisionnelle de signature de l'accord de financement.

Délai de mise en œuvre du Projet

31. Le planning de mise en œuvre des activités envisagées dans le cadre du Projet a été discuté au cours de la mission. Tenant compte du chronogramme de réalisation des études techniques préparatoires du programme d'investissement (APS/APD) et du délai de montage des dossiers d'appels d'offres (DAO), la totalité des travaux envisagés pourrait s'achever en décembre 2020 au plus tard. Toutefois, le respect de ce calendrier dépendra de l'exécution sans retard des études préparatoires et de l'anticipation du processus de la passation des marchés des travaux dès que les premiers DAO seront disponibles.

Données complémentaires

32. Pour les besoins de l'analyse économique du projet, la mission aura besoin de données complémentaires sur d'une part la situation actuelle de l'AEP dans les centres concernés

(abonnés, consommation, prix de vente de l'eau y compris les prix payés par la population non raccordée) ainsi que sur les coûts actuels et prévisionnels de production (énergie et traitement). Ces données seront à recueillir auprès de l'exploitant, ainsi que dans les études d'APD. La mission adressera à l'ONEP et à l'UCP-PRICI le détail de ces données avant le 15 février.

E. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Arrangements institutionnels

33. Les modalités de mise en œuvre du projet proposé devraient reproduire les arrangements actuellement utilisés dans le PRICI, qui ont donné satisfaction. L'ONEP serait l'agence d'exécution et la cellule de coordination du PRICI (UCP-PRICI) serait chargée de la coordination générale, des responsabilités fiduciaires (passation des marchés et gestion financière), du rapportage et du suivi-évaluation, ainsi que du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale.

34. Le MIE a d'ores et déjà confirmé le choix de l'UCP-PRICI comme organe de coordination du projet proposé. Le MIE, l'ONEP et l'UCP-PRICI transmettront à l'IDA les projets de convention qui doivent les lier (cf. annexe 4), afin que ces conventions puissent être signées avant le 29 février 2016. Le manuel d'exécution/de procédures existant du PRICI sera adapté pour refléter les activités du projet proposé et transmis à l'IDA pour revue avant le 1^{er} juillet 2016.

35. L'UCP-PRICI coordonnera en parallèle le projet proposé et le financement additionnel du PRICI (le PRICI originel clôture le 31 décembre 2016), qui ne comportera pas de volet eau potable. L'UCP-PRICI adressera à l'IDA une estimation détaillée des coûts de gestion du projet, en utilisant la nomenclature fournie dans le tableau de l'annexe 3 (activités B3).

Pilotage du projet

36. Un comité de pilotage présidé par le Ministre des Infrastructures économiques ou son Représentant sera chargé de la supervision d'ensemble et de la direction stratégique du projet proposé. Il veillera à ce que les activités s'inscrivent dans la stratégie sectorielle et assurera la coordination des autres ministères d'appui au Projet. La composition potentielle du comité est fournie en annexe 4. Le comité de pilotage devrait être mis en place d'ici fin février 2016.

Gestion financière

37. La mission a procédé à une évaluation des capacités de gestion financière de la cellule de coordination du PRICI, dont les conclusions et recommandations figurent dans l'annexe 4. La principale conclusion est que **l'évaluation est satisfaisante** et que l'Unité Financière de la Cellule de Coordination du PRICI dispose de la capacité nécessaire en gestion financière pour assurer la gestion de ce nouveau projet. Pour faciliter la mise en œuvre sans délai du Projet, il serait cependant utile de prendre les dispositions suivantes lors de la préparation :

- La mise à jour des manuels des procédures opérationnelles et comptables ;
- La finalisation du recrutement de l'auditeur interne ;
- La prise en compte du Projet Eau lors du renouvellement de l'auditeur externe du PRICI ;

- Le lancement du processus de sélection en vue du recrutement d'un comptable dédié à la gestion financière du Projet Eau.

Passation des marchés

38. La mission a également procédé à une revue des capacités de l'équipe de passation des marchés de la cellule de coordination, dont les conclusions et recommandations figurent dans l'annexe 4. La revue a conclu (a) qu'au regard des charges à court terme, il y a un risque de débordement de la capacité de l'équipe à faire face à un fort accroissement d'activités et (b) que les nouveaux textes réglementaires et la modification prévue à court terme des Directives de la Banque mondiale allaient rendre caduques certaines dispositions du manuel de procédures de passation des marchés du PRICI. Il est proposé les mesures d'atténuation suivantes :

- revoir l'organisation et le fonctionnement de la cellule en vue de prendre en compte l'aspect gestion des contrats tel que recommandé par les nouvelles Directives de la Passation de Marchés ;
- prévoir le recrutement d'un second SPM adjoint et d'un assistant en renforcement de l'équipe actuelle ;
- Le manuel de procédures devra être actualisé au regard des nouvelles dispositions du décret n° 2015-475 du 1^{er} juillet 2015 et des nouvelles Directives de la Passation de Marchés en vue la soumission à la non objection de la Banque Mondiale.

Gestion environnementale et sociale

39. S'appuyant sur la nature et l'envergure des activités en gestation, tout porte à croire que le projet sera de catégorie environnementale « B ». Au regard des composantes du projet et de ses activités, trois politiques de sauvegarde environnementale et sociale sont susceptibles d'être déclenchées. Il s'agit de la Politique Opérationnelle OP/BP4.01 relative à l'évaluation environnementale, de la Politique Opérationnelle OP/BP4.11 portant sur les Ressources Culturelles Physiques et la Politique Opérationnelle OP/BP4.12 sur la Réinstallation Involontaire. En conséquence, il est respectivement attendu en termes d'instruments de sauvegarde à préparer, un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR). Les projets de termes de référence y afférents ont été transmis à l'IDA qui a déjà donné ses commentaires sur celui du CGES.

F. PROCHAINES ÉTAPES DE LA PRÉPARATION DU PROJET ET PLAN D' ACTIONS

40. Le calendrier prévisionnel ci-dessous a été retenu pour la suite de la préparation du projet :

Étapes de préparation	Date
Pré-évaluation	Mai 2016
Evaluation/négociations du Projet :	Juillet 2016
Présentation au CA de l'IDA:	Septembre 2016

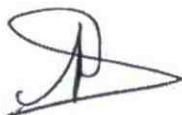
41. La mission et la partie ivoirienne ont convenu d'un ensemble de mesures objet du plan d'actions figurant à l'annexe 1 du présent aide-mémoire.

G. ACCÈS PUBLIC À L'INFORMATION

42. Dans le cadre de la Politique de la Banque Mondiale en matière d'Accès à l'Information, en vigueur depuis le 1er juillet 2010, il a été confirmé que l'aide-mémoire de la présente mission pourra être divulgué publiquement.

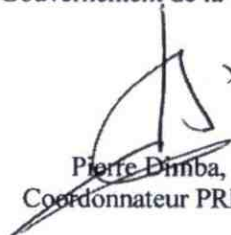
Fait à Abidjan le 6 février 2016.

Pour la Banque Mondiale,



Matar Fall,
Chargé de Projet,

Pour le Gouvernement de la Côte d'Ivoire,



Pierre Dimba,
Coordonnateur PRI-CI

Annexe 1 – Plan d’actions des recommandations de la mission

#	Mesures et actions à mettre en œuvre	Echéances	Responsable
	Composante A – AEP des centres urbain de l’intérieur		
1	Réalisation des études techniques préparatoires du programme d’investissement	Suivant chronogramme Annexe 2	MIE ONEP PRICI
2	Préparation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Recasement (CPR)	30 mars 2016	ONEP ANDE PRICI
3	Préparation des termes de référence et dossiers de consultation, pour la sélection des consultants qui seront chargés de la supervision du programme des travaux	15 mars 2016	PRICI/ONEP
	Composante B – Appui institutionnel et renforcement des capacités		
4	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du Comité de pilotage - Signature de la convention PRICI/MIE ; - Signature de la convention ONEP/PRICI 	29 février 2016	MIE PRICI ONEP
5	Définition du programme détaillé, avec estimation des coûts, des activités de gestion du projet exécutées par le PRICI et l’ONEP	30 mars 2016	PRICI/ONEP
6	Définition du programme détaillé, avec estimation des coûts, des activités de renforcement de capacités pour les trois rubriques identifiées	30 mars 2016	ONEP
7	Préparation des Termes de Référence pour : <ul style="list-style-type: none"> - l’audit technique des contrats du secteur ; - la valorisation des immobilisations ; - du modèle financier du secteur 	15 mars 2016	PRICI/ONEP
8	Mise à jour du manuel de procédures	1 ^{er} juillet 2016	PRICI

Annexe 2 : Etudes préparatoires du programme d'investissement

#	Désignation	Description des Etudes	Action
Composante A (Hydraulique urbaine)			
1	Renforcement du système d'alimentation en eau potable de Daoukro	APD 2014 à actualiser et EIES à établir	APD validé 15/3/2016
2	Travaux d'adduction d'eau potable de Tiassalé, N'Douci et N'Zianouan	APD 2013 de N'Zianouan à actualiser et intégrer Tiassalé et N'Douci et EIES à établir	APD validé 15/4/2016
3	Travaux de renforcement du système d'adduction d'eau potable de la ville d'Agboville	Rapport diagnostic 2015 disponible - Rapport APD à établir	APD validé 15/5/2016
4	Renforcement de l'alimentation en eau potable des villes de Korhogo et Ferkéssédougou	Rapport APD à établir et EIES à établir	APD validé 15/5/2015
5	Travaux de renforcement des installations de production d'eau potable de la ville de Bingerville	APD et EIES à actualiser	APD et EIES actualisés 15/03/2016
6	Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Béoumi	APD et EIES à actualiser	APD et EIES actualisés 15/04/2016

**Annexe 3 : Estimation préliminaire des coûts
(à détailler par l'ONEP et le PRICI)**

N°	Composante	Quantité	Unité	Prix unitaire (M FCFA)	Prix total (M FCFA)	Prix total (USD M)
A	AEP - CENTRES URBAINS DE L'INTERIEUR				28 000	46,67
A.1	Daoukro				5 000	8,33
1.1	Production					
1.1.1	Station de traitement de 1500 m ³ /h	1	U			
1.2	Conduites d'adduction					
1.2.1	Conduite fonte ductile DN 600	41	km			
1.3	Réservoirs					
1.3.1	Bâche au 1000 m ³	1	U			
1.4	Conduites distribution					
1.4.1	Extension réseau de distribution	50	km			
1.5	Fournitures et installation de branchements sociaux					
1.5.1	Réalisation de branchements sociaux	1 000	U			
A.2	Tiassalé/N'Douci/N'Zianouan				3 000	5,00
2.1	Production					
2.1.1	Station de traitement 500 m ³ /h	1	U			
2.2	Conduites d'adduction					
2.2.1	Conduite d'adduction fonte DN 400	45	km			
2.3	Réservoirs					
2.3.1	Château d'eau 1000 m ³	1	U			
2.4	Conduites distribution					
2.4.1	Extension réseau de distribution	36	km			
2.5	Fournitures et installation de branchements sociaux					
2.5.1	Réalisation de branchements sociaux	3 000	U			
A.3	Agboville				5 000	8,33
3.1	Production					
3.1.1	Station de traitement 500 m ³ /h					
3.2	Conduites d'adduction					
3.2.1	Conduite d'adduction en fonte DN 400	6	km			
3.3	Conduites distribution					
3.3.1	Extension du réseau de distribution	70	km			
3.4	Fournitures et installation de branchements sociaux					
3.4.1	Réalisation de branchements sociaux	2 000	U			
A.4	Korhogo/Ferkéssédougou				5 000	8,33

4.1	Production					
4.1.1	Captage	1	U			
4.1.2	Réhabilitation STEP Ferkéssédougou	1	Ft			
4.2	Conduites d'adduction (eau brute)					
4.2.1	Réhabilitation conduite PEHD DN 400 Korhogo	10	km			
4.2.2	Conduite DN 400 Ferkéssédougou	11	km			
4.3	Fournitures et installation de branchements sociaux					
4.3.1	Réalisation de branchements sociaux	500	U			
A.5	Bingerville				6 500	10,83
5.1	Production					
5.1.1	Forages de 150 m ³ /h	4	U			
5.1.2	Traitement (neutralisation désinfection)	1	U			
5.1.3	Station de pompage 500 m ³ /h	1	U			
5.2	Conduites d'adduction					
5.2.1	Conduite fonte DN400	5	km			
5.2.2	Conduite fonte DN 300	5	km			
5.3	Réservoirs					
5.3.1	Château d'eau 2000 m ³ à 30 m de hauteur	1	U			
5.4	Fournitures et installation de branchements sociaux					
5.4.1	Réalisation de branchements sociaux	2 000	U			
A.6	Béoumi				2 500	4,17
6.1	Production					
6.1.1	Station de pompage 180 m ³ /h	1	U			
6.2	Conduites d'adduction					
6.2.1	Conduite fonte DN300	43	km			
6.3	Réseaux de distribution					
6.3.1	Conduite PVC de diamètre 110 à 63 mm	60	km			
6.4	Fournitures et installation de branchements sociaux					
6.4.1	Réalisation de branchements sociaux	1 500	U			
A.7	Contrôle et supervision des travaux				1 000	1,43
7.1	Daoukro					
7.2	Tiassalé					
7.3	Agboville					
7.4	Korhogo/Ferkéssédougou					
7.5	Bingerville					
7.6	Béoumi					
B	APPUI INSTITUTIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITES				2 000	3,33
B.1	Appui institutionnel				700	
1.1	Modélisation financière	1	Forfait	150		

1.2	Inventaire des immobilisations	1	Forfait	450		
1.3	Audit technique des contrats et conventions	1	Forfait	100		
B.2	Renforcement des capacités				300	
2.1	Fonction financière			100		
2.2	Planification mise en œuvre des investissements et suivi-évaluation			100		
2.3	Suivi de l'exploitation			100		
B.3	Gestion du projet				1 000	
3.1	Fonctionnement PRI-CI					
3.2	Fonctionnement ONEP (Agence d'exécution)					
3.3	Consultants PRI-CI					
3.4	Plan de Gestion environnemental et social (PGES)					
3.5	Etudes d'impact					
3.6	Audits techniques du projet					
3.7	Audit financier et comptable du projet					
3.8	Etude d'impact du Projet (Engagement citoyen - Enquête après le projet)					
TOTAL GENERAL PROJET					30 000	50,00

Annexe 4 – Mise en œuvre du projet

1. Cette annexe décrit les arrangements institutionnels et les modalités de mise en œuvre du projet proposé. Ils sont calqués sur le modèle existant au PRICI, qui a été l'objet d'évaluations fiduciaires (gestion financière et passation des marchés), reproduites ci-dessous, afin de s'assurer de la capacité de la cellule de coordination du PRICI à prendre en charge un nouveau projet.

A. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Pilotage

2. Un comité de pilotage présidé par le Ministre des Infrastructures économiques ou son Représentant sera chargé de la supervision d'ensemble et de la direction stratégique du projet proposé. Il veillera à ce que les activités s'inscrivent dans la stratégie sectorielle et assurera la coordination des autres ministères d'appui au Projet. Le comité de pilotage comprendra, outre le ministère des Infrastructures Economique, le ministère chargé de l'Economie et des Finances, le ministère chargé du Budget, le ministère des Eaux et Forêts, l'Office national de l'assainissement et du drainage (ONAD), l'Office national de l'eau potable, la SODECI et la cellule de coordination du PRICI qui assurera le secrétariat du comité.

3. Le comité de pilotage se réunira au moins deux fois par an (davantage au lancement du projet).

Coordination et gestion du projet

4. La cellule de coordination du PRICI (UCP-PRICI) sera responsable de la coordination du projet, des activités fiduciaires, du suivi-évaluation, et de la communication du Projet. Elle comprendra en son sein un coordonnateur général qui est le coordonnateur du PRICI et un chargé de projet Eau qui sera responsable de la gestion technique du Projet. Le chargé de projet sera appuyé par un assistant de projet et disposera d'une assistante de direction. L'équipe sera complétée par un assistant expérimenté en passation des marchés, d'un comptable et d'un assistant en décaissement. L'assistant en passation des marchés sera supervisé par le spécialiste en passation des marchés du PRICI et le comptable et l'assistant en décaissement seront supervisés par le responsable administratif et financier du PRICI. Cette équipe bénéficiera également de l'appui de l'équipe de suivi-évaluation, de l'équipe de suivi environnemental et social ainsi que de l'équipe de communication. Un chauffeur sera également recruté pour appuyer cette équipe.

Organe d'exécution

5. L'ONEP sera l'agence d'exécution du projet. A ce titre, elle passera une convention avec l'UCP-PRICI qui définira son rôle et ses responsabilités et comportera les moyens dont elle devra disposer pour mener à bien sa mission. L'ONEP sera responsable de l'élaboration des parties techniques des dossiers d'appel d'offre et s'assurera que les projets choisis s'intègrent dans un ensemble cohérent permettant d'atteindre les objectifs du projet. Pendant la phase travaux, elle s'assurera de la disponibilité des sites et de toutes les autres autorisations

nécessaires pour l'exécution des chantiers. Elle comprendra en son sein une équipe dédiée composée d'un expert en eau, d'un assistant de projet et d'une assistante de direction. Ces personnes seront directement payées par les fonds du projet. L'Office bénéficiera en outre d'un appui institutionnel pour assurer le transfert de compétence pendant l'exécution du projet.

6. Le projet fait également intervenir d'autres acteurs, à savoir le Contrôle financier et l'Agence comptable. En outre le projet bénéficiera de l'appui de la Direction des marchés publics dans le cadre des appels d'offre.

B. EVALUATION DE LA GESTION FINANCIERE DU PRICI

7. Une revue des arrangements institutionnels et de l'organisation comptable et financière de l'Unité de Gestion Financière de l'UCP-PRICI a été effectuée. Les principales conclusions de l'évaluation de la capacité en gestion financière sont résumées ci-après.

8. **Responsabilité** : La responsabilité de la gestion financière du projet sera assurée par l'unité financière de l'UCP-PRICI. Cette unité financière a l'expérience suffisante de gestion des projets financés par l'IDA et est familière avec les procédures de l'IDA. Elle (i) a à son actif la coordination du Projet d'Urgence d'Infrastructures Urbaines (PUIUR) clôturé le 31 mars 2014, (ii) gère présentement le PRICI (IDA H7900 en vigueur depuis octobre 2012), et (iii) est actuellement responsable de la préparation du financement additionnel du PRICI.

9. **Fonctionnement du Comité de pilotage**. La mission a noté que le Comité de pilotage du PRICI ne se réunit pas trimestriellement conformément aux dispositions de l'arrêté de sa création même si des visites régulières de chantiers présidées par le Ministre des Infrastructures sont organisées. Afin de faciliter le pilotage des activités du projet, la mission invite l'unité de coordination à prendre les mesures suivantes lors de la constitution du comité de pilotage du Projet : (i) ramener la fréquence des réunions à au moins deux (2) sessions annuelles pour revoir le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) ainsi que les rapports d'activités de la coordination ; (ii) coupler les visites de chantiers avec les réunions du comité de pilotage pour plus d'efficacité.

10. **Equipe de gestion financière** : La gestion financière et comptable du PRICI est actuellement assurée par une équipe suffisamment expérimentée qui est composée d'un responsable administratif et financier (RAF), d'un comptable et quatre assistants de décaissements avec plus de trois ans d'expérience. Dans un souci d'assurer une meilleure répartition des tâches, la mission recommande cependant le recrutement d'un comptable qui sera exclusivement dédié à la gestion comptable et financière du Projet Eau et placé sous la supervision du RAF.

11. **Système comptable** : Le projet a installé le logiciel de gestion TOMPRO en version « multi-projets » qui sera paramétré pour assurer la tenue de la comptabilité du Projet Eau. Les différents modules de gestion (Comptabilité, Budget, Immobilisations, Reporting) sont effectivement utilisés et fonctionnent correctement.

12. **Reporting financier** : Les rapports financiers intérimaires (RFI) sont régulièrement soumis à la Banque Mondiale dans les délais requis. La revue de ces RFI effectuée par l'équipe de la

Banque n'a pas révélé d'anomalie spécifique. La qualité de la présentation des Demandes de Retrait de Fonds et le système d'archivage des pièces justificatives sont également jugés satisfaisants.

13. **Contrôle interne et audit** : Le PRICI dispose d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables qui est actuellement en cours de révision pour l'intégration des activités du financement additionnel. La mission recommande d'y inclure également les activités du Projet Eau.

14. La mission a également pris bonne note que le dossier de recrutement de l'auditeur interne du PRICI est actuellement pendant au niveau de la Banque mondiale. Dans la mesure où la Coordination est impliquée dans la gestion de plusieurs projets, la fonction d'audit interne est essentielle pour renforcer les mécanismes de contrôle interne. Il serait souhaitable que le recrutement de l'auditeur interne soit finalisé avant la mise en vigueur des projets en cours de préparation.

15. Conformément au décret 2015-475 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés par des partenaires, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a nommé un Agent comptable et un Contrôleur financier en charge respectivement du paiement et de la vérification a priori des dépenses effectuées. Chaque équipe comprend en outre 3 assistants payés sur les fonds de contrepartie du gouvernement. La mission note que ces instances de contrôle de l'administration sont bien en place et en exercice et recommande de proposer l'extension de leur mission au Projet Eau.

16. Les comptes du PRICI au 31 décembre 2014 ont été certifiés sans réserve par les auditeurs externes. Les points d'amélioration du dispositif de contrôle interne identifiés ne remettent pas fondamentalement en cause l'efficacité de l'organisation comptable en place. Des dispositions sont également prises pour la mise en œuvre des recommandations formulées par les auditeurs externes.

C. ÉVALUATION DE LA PASSATION DES MARCHÉS

17. Après trois années de mise en œuvre du don et au 30 janvier 2016, l'essentiel des marchés du PRICI ont été lancés pour un taux d'engagement se situant à 99% et un taux de décaissement d'environ 97,6% ; il est à noter que la majeure partie des marchés ont été exécutés à 100% et la plupart des marchés de travaux sont dans la période de garantie où un bon nombre a fait l'objet de réception définitive.

18. **Composition de l'équipe**. L'équipe chargée de la passation de marchés est actuellement composée comme suit :

- 1 Spécialiste en passation de marchés responsable de la Cellule et chargé de la conduite des activités de passations des marchés
- 1 Adjoint Spécialiste en passation de marchés et,
- 4 assistantes en passation de marchés
- 1 archiviste

19. *Charge de travail et répartition des tâches.* Le portefeuille actuel de l'UCP-PRICI s'établit comme suit :

Projets	Niveau d'exécution/préparation	Charges à court terme
PRICI	Taux de décaissement 97%	Clôture du projet au 31 décembre 2016
Don additionnel	Evaluation du projet	Démarrage dernier trimestre 2016
Projet Eau	Phase d'identification	Démarrage mi 2016 par anticipation

20. La répartition des tâches actuelles au sein de l'équipe de la passation des marchés se présente comme suit :

Ressource humaine	Tâches
SPM	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la gestion quotidienne de la cellule • Elaboration des rapports mensuels de la passation des marchés • validation des différents dossiers et rapports • validation du PPM • interface avec la DMP, CF et les agences chargées de la maîtrise d'œuvre déléguée • gestion des archives
SPM adjoint	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'élaboration des rapports mensuels • Elaboration des DAO • Vérification des différents rapports d'évaluation et procès-verbaux • Appui aux assistantes dans l'accomplissement des tâches quotidiennes
Assistante 1	<ul style="list-style-type: none"> • traitement des dossiers du volet voirie urbaine et du volet Eclairage Public
Assistante 2	<ul style="list-style-type: none"> • traitement des dossiers du volet Eau Potable et Assainissement
Assistante 3	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des dossiers CFN • saisie des données dans le SIGMAP
Assistante 4	<ul style="list-style-type: none"> • traitement des dossiers du volet infrastructures rurales • gestion des cautions • publication des avis et résultats
Archiviste	<ul style="list-style-type: none"> • archivage physique et électronique des divers documents

21. L'Assistant n°4 a quitté le projet depuis deux mois ; les tâches qui lui étaient dévolues, ont été réparties sur les 3 autres Assistants en attendant le recrutement de son remplaçant. Au regard des charges à court terme, il y a un risque important de débordement de la capacité de l'équipe à faire face à un fort accroissement d'activités.

22. Mesures d'atténuation.

- revoir l'organisation et le fonctionnement de la cellule en vue de prendre en compte l'aspect gestion des contrats tel que recommandé par les nouvelles Directives de la Passation de Marchés ;
- prévoir le recrutement d'un second SPM adjoint et d'un assistant en renforcement de l'équipe actuelle.

23. ***Seuils et délais de signature et d'approbation des contrats.*** Le décret n° 2015-475 du 1^{er} juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les Partenaires techniques et financiers, remplace l'instruction 192 ; ce décret relève de façon significative les différents seuils de signature et d'approbation des contrats ainsi que les délais impartis pour l'évaluation et le jugement des offres. Le manuel de procédures actuel est donc caduc dans sa partie passation de passation.

24. **Mesures d'atténuation.** Le manuel de procédures devra être actualisé au regard des nouvelles dispositions du décret n° 2015-475 du 1^{er} juillet 2015 et des nouvelles Directives de la Passation de Marchés en vue la soumission à la non objection de la Banque Mondiale.

Annexe 5 – Aspects environnementaux et sociaux

Rencontres institutionnelles.

1. Les rencontres institutionnelles sur les politiques de sauvegarde environnementale et sociale ont eu lieu avec les acteurs principaux à savoir : (i) l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et (ii) l'unité de mise en œuvre du Projet de Renaissance des Infrastructures en Côte d'Ivoire PRI-CI qui sera en charge de l'exécution du projet.
2. Les rencontres avec ces acteurs ont été l'occasion pour l'équipe technique de la Banque Mondiale, de présenter les politiques opérationnelles de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque. Elle a également mis à profit cette mission d'identification du projet pour sensibiliser les différents acteurs sur les implications des politiques de sauvegarde environnementale et sociale aussi bien dans la phase de préparation du projet que dans sa phase de mise en œuvre.

Constats de terrain

3. Sur la base des activités projetées et des sites d'accueil de ces investissements, les impacts environnementaux et sociaux potentiels attendus seront modérés et pourraient se résumer pour les aspects environnementaux à des impacts sur la sécurité, la perturbation de la circulation, les envols de poussière et la gestion de déchets.
4. Quant aux aspects sociaux, ils pourraient essentiellement comprendre des pertes économiques momentanées liées à l'arrêt ou au ralentissement des activités du fait des travaux pour les commerçants établis le long des axes routiers ou dans les zones jouxtant les sites qui feront l'objet de travaux.
5. S'appuyant sur la nature et l'envergure des activités en gestation, tout porte à croire que le projet sera de catégorie environnementale « B ».

Champs d'application des politiques de sauvegarde

6. Au regard des composantes du projet et de ses activités, trois(03) politiques de sauvegarde environnementale et sociale sont susceptibles d'être déclenchées. Il s'agit de la Politique Opérationnelle OP/BP4.01 relative à l'évaluation environnementale, de la Politique Opérationnelle OP/BP4.11 portant sur les Ressources Culturelles Physiques et la Politique Opérationnelle OP/BP4.12 sur la Réinstallation Involontaire. En conséquence, il est respectivement attendu en termes d'instruments de sauvegarde à préparer, un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale(CGES) et un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR).

Prochaines étapes.

7. Dans le but d'accompagner la préparation du projet sur les aspects de sauvegarde environnementale et sociale, la mission recommande les étapes suivantes.

N°	Etapes	Echéance	Responsable
1	Recrutement des consultants pour la réalisation des différentes évaluations Environnementales et Sociales	08 Février 2016	Equipe de préparation du projet
2	Examen des rapports provisoires en atelier national	10 Mars 2016	Equipe de préparation du projet/ANDE/ Participants/Banque Mondiale
3	Prise en compte et finalisation des rapports d'études	15 Mars 2016	Consultants
4	Mise à disposition des populations des différentes études pour consultations à travers leurs publications	17 Mars 2016	Equipe de préparation du projet
5	Publication des différentes études sur le site Infoshop de la Banque Mondiale	25 Mars 2016	Banque Mondiale

Annexe 6 : Données sectorielles

Tableau 1 – Evolution de l'exploitation (2009-2015)

	Unité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 (9 mois)
Localités desservies	Nombre	732	765	789	824	866	888	
Production	M m3	181.3	181.8	183.4	199.9	207.9	208.8	172.8
Ventes d'eau	M m3	140.0	136.5	132.8	149.9	157.9	158.9	128.3
Abonnés	Milliers	636	670	680	708	740	787	830
Eau non comptabilisée	%	22.8%	25.0%	27.6%	25.0%	24.0%	23.9%	25.7%
Taux d'encaissement (privés)	%	89.3%	90.4%	85.9%	81.6%	79.2%	80.1%	

Source : rapports d'activité SODECI

Tableau 2 – Ressources et emplois de fonds du FdE (2012-2015) (Millions de FCFA)

	2012	2013	2014	2015 (9 mois)
Ressources				
Encaissements	13,608	18,144	13,712	11,938
Ajustements	-359	-348	17	0
Total	13,249	17,796	13,729	11,938
Emplois				
Branchements subventionnés	1,803	1,043	2,790	3,602
Travaux SODECI	5,348	3,611	6,255	5,000
Marchés publics	4,704	5,437	5,306	2,443
Indemnités				633
Contrôle État	531	679	373	789
Frais ONEP	618	862	600	450
Dépenses diverses	137	463	462	106
Déficit d'exploitation	4,830	9,408	8,900	8,375
Total	17,971	21,503	24,687	21,398
Solde de l'exercice	-4,721	-3,707	-10,958	-9,460
Solde début d'exercice	3,073	-1,648	-5,919	-16,877
Solde en fin d'exercice	-1,648	-5,355	-16,877	-26,337

Source : SODECI (Etats détaillés du FdE)

Annexe 7 : Intervention des différents partenaires au développement dans le secteur de l'eau potable en milieu urbain

Désignation des projets	Montant (Millions de F CFA)	Bailleurs ou groupement de Bailleurs
Projet d'alimentation en eau potable de la région de l'Est : Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Bouna et Bondoukou et des localités environnantes	23 100	BID/RCI (Banque islamique de Développement/République de Côte d'Ivoire)
Projet d'alimentation en eau potable de la région de l'Est : Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Abengourou et des localités environnantes	15 800	BADEA/FSD/RCI Banque Arabe de Développement Economique en Afrique/Fonds Saoudien/ République de Côte d'Ivoire)
Projet d'alimentation en eau potable de la région de l'Est : Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Aboisso et des localités environnantes	4 400	OFID (The Opec Fund for International Development)
Projet d'alimentation en eau potable de la région de l'Est : Renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville d'Adzopé et des localités environnantes (Phase 1)	18 300	KFAED/RCI (Kuwait Fund for African Economic Development / République de Côte d'Ivoire)
Projet d'alimentation en eau potable d'Abidjan à partir de la nappe du Sud Comoé	50 400	EXIMBANK (China Export-Import Bank)
Projet de renforcement du réseau d'eau potable de la ville d'Abidjan (Abobo)	43 762	AFD/BEI (Agence Française de Développement/Banque européenne d'investissement)
Projet d'alimentation en eau potable d'Abidjan à partir du champ captant de Songon	29 979	C2D/AFD (Contrat de Désendettement et de Développement)
Total des investissements en cours en millions de F CFA	185 741	

Annexe 8 - Description détaillée du programme d'investissement du projet

Introduction

1. Le présent document de projet vise à présenter et justifier le programme d'investissement du Projet Eau en Milieu Urbain d'un montant équivalent de 50 millions de dollars US financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque mondiale.
2. Le projet vise principalement à améliorer l'accès et la qualité de service d'eau potable dans les villes de Daoukro, Agboville, Béoumi, Bingerville, Ferkessedougou, la zone de Tiassalé (N'Zianouan, N'Douci, etc.) et les localités environnantes, pour une population totale estimée à 500.000 personnes.

1. Contexte et Justification

3. Le service d'adduction d'eau potable dans les centres urbains en Côte d'Ivoire, qui jadis était parmi les plus performants en Afrique de l'Ouest, est aujourd'hui fortement défaillant du fait d'un retard important dans les investissements pour le renforcement et l'extension des installations. De même, le fort taux d'urbanisation de ces villes affecte la satisfaction des besoins de la population.
4. En Côte d'Ivoire, le secteur de l'eau potable a connu d'importants développements dans les années 1970-1980. La gestion du secteur de l'eau était de la responsabilité de l'administration centrale jusqu'à la création de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) en Août 2006. Les difficultés structurelles du moment ont amené l'Etat ivoirien à mettre en place des réformes institutionnelles avec la création de l'ONEP. En 2008, le contrat de concession entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la SODECI s'est mué en contrat d'affermage. Le financement du secteur se heurte à deux difficultés majeurs, notamment, le déficit d'exploitation dû à la non actualisation du prix de l'eau depuis 2004 et le non-paiement régulier des factures d'eau de l'Etat ; ce qui entraîne le déséquilibre financier du secteur de l'eau que l'on constate aujourd'hui.
5. Le District d'Abidjan qui porte l'essentiel de l'activité du sous-secteur de l'hydraulique urbaine (dont fait partie la commune de Bingerville) compte près de 5 millions d'habitants. Son système d'alimentation en eau potable repose essentiellement sur la nappe du Continental terminal (dite « nappe d'Abidjan »). Ce système avait une capacité installée en 2011 qui ne pouvait délivrer que 350 000 m³/jour pour un besoin estimé à plus de 500 000 m³/jour. Il résulte de cette forte croissance de la demande et la détérioration des infrastructures, une dégradation de la qualité du service. Ce déficit de production était très critique avec une satisfaction de la desserte assurée à 68% et un taux global de saturation en pointe de 107 %.
6. Le scénario est presque identique dans les centres urbains de l'intérieur du pays, où l'approvisionnement en eau potable est assuré par les réseaux urbains affermés de la SODECI (Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire). Pour ces villes, le déficit est général, avec une vulnérabilité accrue des grandes agglomérations qui disposent d'une production d'eau globale d'environ 200.000 m³/jour pour un besoin estimé à 350 000 m³/jour. En 2015, on dénombrait jusqu'à 48 centres de production déficitaires sur 354. Les cas spécifiques de villes de Daoukro (au centre du pays), d'Agboville (au sud) et de Ferkessedougou (au nord) témoignent des défis importants du secteur. Dans le cas de Daoukro, les installations de production fournissent un volume total de 3300 m³/j d'eau potable avec un taux de saturation de 128%, permettant

d'assurer un taux d'accès de 55%. Concernant la ville d'Agboville, la production d'eau tourne autour de 2800 m³/heure avec un taux d'accès estimé à 65%. Quant à la ville de Ferkessedougou, les installations existantes produisent au total 2090 m³/j et couvrent un taux d'accès de 65%.

7. Depuis la sortie de crise post-électorale en 2011, le secteur de l'eau potable a reçu une attention particulière du Gouvernement, appuyé par ses principaux partenaires que sont la BID, l'OFID, la BADEA, EXIMBANK, AFD ainsi que la Banque Mondiale à travers les projets PUJUR et PRICI. Ainsi, sous l'effet d'efforts conjugués, l'accès à l'eau potable au niveau national a progressé de 51,2% en 2002 à 67% en 2015, avec un taux de desserte de 73% en milieu urbain.

8. Le programme d'investissement de près de 240 Milliards réalisé à partir de 2011, a permis une évolution de 44% de la production d'eau mise en réseau entre 2014 et 2015 pour Abidjan qui passera à près de 80% après l'achèvement des projets de Songon et de Bonoua 2 en cours de réalisation.

9. Cette situation favorable pour la capitale, est assez différente de celle des villes de l'intérieur du pays. A ce jour, même si quelques forages de production ont été réalisés récemment dans certaines grandes villes pour satisfaire les besoins de la population, il n'en demeure pas moins que le taux de desserte reste insatisfaisant à 65% et sujet à marquer le pas, compte tenu de ces ressources d'appoint non pérennes.

10. Pour apporter des réponses à cette situation préoccupante, le Gouvernement a commandé une étude qui a permis d'identifier des actions prioritaires transcrits en projets d'urgence des villes l'intérieur du pays. La stratégie adoptée est la priorisation des interventions tenant compte pour chaque localité, de l'importance de la population, le déficit de production d'eau constaté, et la nécessité de sécurisation de la ressource en eau brute. Le programme de renforcement et la sécurisation de la production d'eau, devra s'intégrer à projet global de développement de long terme pour les centres concernés, afin de garantir durablement le service d'alimentation en eau potable.

11. Les actions d'investissement proposées au financement de ce projet, qui émanent des actions prioritaires définies du programme d'intervention adopté par le Gouvernement, visent à réduire le déficit d'alimentation en eau potable dans centres urbains de l'intérieur du pays, à travers le renforcement des installations de mobilisation de la ressource et de production d'eau potable, ainsi que la densification des réseaux de distribution et la réalisation de branchements sociaux. Le projet concernent spécifiquement les villes de Daoukro, Korhogo, Ferkessedougou, Tiassalé, N'Douci, N'Zianouan, Agboville, Béoumi et Bingerville.

12. Complémentarité avec les interventions des partenaires techniques et financiers. Les activités du projet sont identifiées et retenues en fonction de leur complémentarité avec les interventions des autres partenaires au développement. L'Eximbank, la Banque Islamique de Développement (BID), le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), l'Agence Française de Développement (AFD), et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) appuient le programme d'urgence d'alimentation en eau potable du District d'Abidjan avec un financement total de 215 milliards de francs CFA. La BID, l'OFID et la BADEA, ainsi que le Fonds Koweïtien soutiennent également le projet d'alimentation en eau potable de la région de l'Est à hauteur de 62 milliards de francs CFA.

2. Description des activités

13. Le montant global du projet est estimé à 30 milliards FCFA (50 millions dollars US) pour le financement d'activités regroupées en deux (02) composantes, à savoir, (i) Composante A: Investissements de renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable, (ii) Composante B : Appui institutionnel et renforcement des capacités

2.1 Investissements

14. Financée à hauteur de 28 milliards FCFA, cette composante contribuera à améliorer l'accès et la qualité de service d'eau potable dans les villes et les localités ciblées, à travers (i) le renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des villes de Daoukro, Agboville, Tiassalé et Ferkessedougou, (ii) l'adduction d'eau potable de N'Zianouan et (iii) le renforcement des installations de production d'eau potable des villes de Béoumi et Bingerville.

Renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Daoukro à partir du captage sur la Comoé à Adjékro (Phase1), 5 milliards de Francs CFA.

La ville de Daoukro est la capitale de la région de l'Iffou. Il ressort de l'évaluation des besoins en eau potable de la population que les installations hydrauliques existantes satisfont à 55% les besoins de la ville. Cela est dû à la saturation de la station de traitement (128%) et de l'ouvrage de stockage. Il s'agit donc de renforcer la production d'eau potable de la ville de Daoukro à partir du fleuve Comoé pour tenir compte de l'alimentation future en eau potable des villes de Ouellé couvert à 97%, d'Arrah couvert à 45%, de Bongouanou couvert à 75% et de Kotobi couvert à 74%. Ces villes sont alimentées par des forages qui nécessitent d'être renouvelés presque tous les ans, à l'exception de la ville de Bongouanou qui est alimentée par une retenue recueillant les eaux résiduaires.

Les travaux prévus dans le cadre du consistent à faire des aménagements sur la prise d'eau brute, construire une station de traitement de capacité 1 500 m³/h équivalente aux besoins futurs (2029) des villes ci-dessus citées, à acheminer l'eau traitée sur 41 km jusqu'à Daoukro pour l'alimentation de la population estimée à 44.342 personnes en 2014. La population cible de cette localité bénéficiera de 1.000 branchements sociaux au titre du projet. Les villes d'Ouellé, Bongouanou, Kotobi, et Arrah seront alimentées à partir de Daoukro dans une seconde phase à financer ultérieurement.

Travaux d'adduction d'eau potable de Tiassalé, N'Douci et N'Zianouan sous-préfecture de Tiassalé à partir du Bandama à Tiassalé, 3 milliards de Francs CFA

Le système d'alimentation des villes de Tiassalé et N'Douci est déficitaire et le taux de couverture avoisine les 50% pour une population totale estimée en 2014 à 47.169 habitants. Aussi, la localité de N'Zianaouan est une grande localité d'environ 13.000 habitants qui ne bénéficie pas de système d'adduction d'eau potable alors qu'il s'y trouve un centre important de secours de sapeurs-pompier.

La stratégie d'aménagement proposé consiste à renforcer la production d'eau brute de Tiassalé à partir de Bandama en construisant une station de traitement de 500 m³/h (comprenant une station d'exhaure de 500 m³/h avec les aménagements sur le plan d'eau, le traitement et la reprise) et un réservoir de 1000 m³ à Tiassalé. Le schéma adopté pour la localité de N'Zianouan est de construire une station de traitement sur le N'Zi et un réservoir de 500 m³ ainsi que les conduites

de distribution sur 36 km. La population cible bénéficiera de 3.000 branchements sociaux au titre du projet.

Travaux de renforcement du système d'adduction d'eau potable de la ville d'Agboville, 5 milliards de Francs CFA

La ville d'Agboville est la capitale régionale de l'Agnéby -Tiassa et comptait 50.873 habitants en 2014. Le système d'alimentation est déficitaire avec un taux de couverture de 63% et ne permet pas de raccorder les grandes localités rattachées à ladite ville.

Le schéma d'aménagement proposé est de sécuriser la ressource d'eau brute par la construction d'une prise d'eau, la construction d'une station de traitement de 500 m³/h, la fourniture et pose des conduites de refoulement vers le réservoir de la ville d'Agboville sur 6 km. La population cible de la localité bénéficiera de 2 000 branchements sociaux au titre du projet.

Renforcement de l'alimentation en eau potable des villes de Korhogo et Ferkéssédougou à partir du Bandama, 5 milliards de Francs CFA

La ville de Korhogo, capitale régionale du Poro, a une population estimée à environ 243.048 habitants en 2014. Elle est située à 600 km d'Abidjan et son système d'alimentation en eau potable est basé sur une retenue en ville qui s'assèche en saison sèche et d'une prise sur le Bandama à 44 km dont la conduite de transfert en PEHD est défaillant en certains tronçons. Le taux de couverture est de 95% alors que la station de traitement à une capacité de 600 m³/h ne reçoit que 480 m³/h d'eau brute du fait de la défaillance de certains tronçons du PEHD.

La ville de Ferkéssédougou, chef-lieu de la région de Tchologo avec une population de 55.910 habitants en 2014, dispose d'une prise d'eau brute sur une retenue agro-pastorale sur un affluent du Bandama, qui tarie en saison sèche privant ainsi les populations d'eau potable.

La stratégie d'aménagement consiste à déplacer la prise d'eau sur le Bandama. Cette prise d'eau servira également à renforcer la desserte en eau brute des deux villes. Les travaux porteront essentiellement sur la construction d'un seuil dans le lit du fleuve et l'aménagement d'une prise d'eau de type moderne avec un prélèvement d'une eau brute de qualité. Aussi, les tronçons de conduites défaillantes du PEHD seront réparés afin de faire transiter la capacité nominale de 216 m³/h.

La population cible de ces deux localités bénéficiera de 500 branchements sociaux au titre du projet.

Travaux de renforcement des installations de production d'eau potable de la ville de Bingerville, 6,5 milliards de Francs CFA

Bingerville est une ville située au Nord-Est de la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Elle comptait 64.015 habitants en 2014 et est une zone de grande expansion démographique. L'alimentation en eau potable de ladite ville est déficitaire. Ce déficit est comblé en partie par les installations d'eau potable de la ville d'Abidjan. Afin de ne pas déséquilibrer le système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abidjan, l'Etat Ivoirien a prévu de rendre autonome le système d'alimentation en eau potable de la ville de Bingerville. Le volet eau potable du PRICI n'ayant pas bénéficié du don additionnel de l'IDA, l'Etat a souhaité reporter la réalisation de ces travaux sur ce projet. Il consistera en la réalisation de quatre forages de grand diamètre, la construction d'une station de traitement de 500 m³/h (neutralisation et désinfection), de la

fourniture et pose des conduites de refoulement et de distribution, de la construction d'une bache et d'une salle de reprise ainsi qu'un réservoir de 2000 m³ à 30 m de hauteur.

La population cible de cette localité bénéficiera de 3 000 branchements sociaux au titre du projet.

Travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Béoumi, 2,5 milliards de Francs CFA

La ville de Béoumi se situe au centre de la Côte d'Ivoire et est un chef-lieu de département, dans la région de la Gbêké. Son système d'alimentation en eau potable est basé sur un traitement complet à travers l'eau de la retenue située à 3 km de la ville. La station de traitement construite pour une capacité nominale de 50 m³/h, est très dégradée et ne traite que 25 m³/h pour la ville qui est dotée d'un réservoir de stockage de 600 m³. Le taux de couverture en eau est estimé à 76%.

Le schéma d'aménagement proposé pour cette ville et les localités environnantes est de raccorder le système d'eau potable à partir de la station de traitement de la Loka d'une capacité de 1.500 m³/h. le linéaire de conduite à poser est de 43 km DN300 fonte (conduite d'adduction) et de 20 km de conduites PVC diamètre variant de 110 à 63 mm. L'amenée d'eau traitée se fera à travers une station de pompage de 180 m³/h à 80 m de hauteur géométrique, à installer à la station de traitement de la Loka.

La population cible de cette localité bénéficiera de 1 500 branchements sociaux au titre du projet.

2.2. Appui institutionnel et renforcement des capacités

Cette composante sera financée à hauteur de 2 milliards de FCFA comporte trois rubriques:

- **Appui institutionnel (0.7 milliard FCFA).** Cette sous-composante comprend de l'assistance technique pour: (i) la préparation d'un modèle financier pour l'optimisation des investissements et la régulation tarifaire du secteur, (ii) l'inventaire des immobilisations, et (iii) l'audit technique des contrats et conventions en cours.
- **Renforcement des capacités (0.3 milliard FCFA).** Comprend des activités diverses pour le renforcement des capacités de l'ONEP en matière: (i) de planification et mise en œuvre des investissements et de suivi-évaluation, (ii) de gestion financière (y compris la maîtrise du modèle financier) et (iii) de suivi de l'exploitation.
- **Gestion du projet (1 milliard FCFA).** Cette sous-composante financera les charges liées: (i) au fonctionnement du PRICI pour les activités relatives à l'exécution du projet, (ii) l'élaboration des documents de sauvegarde et la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, (iii) l'audit financier et comptable du projet, (iv) les audits techniques de l'exécution du projet et l'évaluation son impact à travers l'engagement citoyen des bénéficiaires.

Annexe 9 – Liste des personnes rencontrées

<p>MISSION DE PREPARATION DU PROJET EAU EN MILIEU URBAIN DU 26 JANVIER AU 05 FEVRIER 2016</p>
--

LISTE DE PRESENCE

EQUIPE DE LA BANQUE MONDIALE			
NO.	NOM & PRENOM (S)	FONCTION	ADRESSES
1	MATAR FALL	<i>Chargé de projet</i>	Tél : 22 400 400 Mail : mfall@worldbank.org
2	Richard VERSPICK	Spécialiste Eau	Tél : 58 17 15 12 Mail : rverspyck@aol.com
3	ADONI Maurice	Spécialiste passation Marchés	Tél : 22 400 400 Mail : madonil@worldbank.org
4	Jane JAMIESON	Spécialiste infrastructures	Tél : (001) 202 390 7144 Mail : jjamieson@ifc.org
5	Maïmouna FAM	Spécialiste en gestion financière	Tél : 22 400 400 Mail : mfam@worldbank.org
6	Abdoulaye GADIÈRE	Spécialiste en environnement	Tél : 22 400 400

PERSONNE RENCONTREES

1	ACHI Patrick	Ministère des Infrastructures Economiques	Ministre	Cél. : 20 34 73 15 / 01
2	EKPINI Gilbert	Ministère des Infrastructures Economiques	Directeur de Cabinet	Tel. : 20 34 73 23 / 24 Mail : gekpini@gmail.com
3	BOADI Ahouanan Désiré	Ministère des Infrastructures Economiques	Chargé d'études	Cél. : 07 36 09 28 Fax : 20 21 20 43 Mail : boadichristian@yahoo.fr
4	Pierre DIMBA	PRICI	Coordonnateur	Tél : 22 40 90 90 Mail : pdimba@yahoo.fr
5	GNALIN Laurent	PRICI	Chef de cellule pistes rurales	Tél : 20 33 86 33 Cél. : 05 05 78 93 Mail : ignalin@yahoo.fr
6	GREKI Sébastien	PRICI	RAF	Tél : 22 40 90 90 Cél.: 07 49 30 32 Mail : sgreki@yahoo.fr
7	BASSA Carine	PRICI	Expert voirie	Tél : 22 40 90 90 Cél. : 01 02 19 78 Fax : 22 41 35 59 Mail : cjbassa@yahoo.fr

8	KONE Saly	PRICI	Chargé du suivi environnemental	Tél : 22 40 90 90 Fax : 22 41 35 59 Mail : salytenin@hotmail.com
9	Jean Fernand KROU	PRICI	Expert Eau Assainissement	Tél : 22 40 90 90 Cél. : 09 28 80 49 Fax : 22 41 35 59 Mail : jfkrou@puiur.com
10	BROU Yao Daniel	PRICI	Spécialiste Passation Marché	Tél : 22 40 90 90 Cél. : 05 61 35 46 Fax : 22 41 35 59
11	BROU Delamarre	PRICI	Environnementaliste	Tél : 22 40 90 90 Cél. : 79141347 Fax : 22 41 35 59
12	GBERY Paul	PRICI	Assistant du Coordonnateur	Tél : 22 40 90 90 Cél. : 79141386 Mail : prgbery@gmail.com
13	MALAND Bendé Maland Narcisse Junior	PRICI	Communication	Tél : 22 40 90 90 Cél. : 79141363 Fax : 22 41 35 59
14	KANGAH Paul	PRICI	Chargé du Suivi évaluation	Tél : 22 40 90 90 Cél. : 01 49 16 75 Mail : pkangah@puiur.com
15	YEDE Jean	Direction du Contrôle Financier	Chargé d'études	79141354 Tel : 20216993/20213487
14	BERTE Sidick	Direction du Contrôle Financier	Agent vérificateur	79141379 Tel : 20216993/20213487

16	BERTE Ibrahim	ONEP	Directeur Général	Tél : 22 52 47 16 E-mail.: lberte2@yahoo.fr
17	KOMENAN Francis	ONEP	Chef de projet	Tél : 22 52 47 16 Cél.: 02 37 68 35
18	BOUAFOU Eugène	ONEP	DCEP	Tél : 22 52 47 16 Cél.: 01 47 71 94 E-mail.: ebouafou@gmail.com
19	DAGNOGO Sidi Braïma	ONEP	DDET	Tél : 22 52 47 16 Cél.: 01 47 72 03 E-mail.: sidibralm@hotmail.com
20	KOUADIO Delphin	ONEP	DLAM	Tél : 22 52 47 16 Cél.: 01 47 71 85 E-mail.: kouadiodelphin@yahoo.fr
21	ASSI Jean Luc	ONEP	DAF	Tél : 22 52 47 16 Cél.: 02 50 77 00 E-mail.: jlassi1964@yahoo.fr
22	DEMBELE Seydou	ONEP	SDEE	Tél : 22 52 47 16 Cél.: 01 47 71 79 E-mail.: dembeseydou@hotmail.com
23	N'GUESSAN Clément	ONEP	Chef de service juridique	Tél : 22 52 47 16 Cél.: 01 47 71 70 E-mail.: clementnguessan2002@yahoo.fr
24	OUATTARA Kipessongui	ONEP	Chargé des opérations ONEP LDHRP	Tél : 22 52 47 16 Cél.: 01 23 62 78 E-mail.: bayess2000@yahoo.fr

25	ZEHIA Lucien Serge	ONEP	Chargé d'études	Tél : 22 52 47 16 Cél.: 01 52 59 55 E-mail: zehialucienserge@yahoo.fr
26	KONE Diakaria	ONEP	Chef de service gestion et évaluation des ressources en Eau	Tél : 22 52 47 16 Cél.: 01 19 75 29 E-mail: konedlak@live.fr
27	COULIBALY Brahima	DAD/MCLAU	Chargé de projets	Cél. : 09 49 58 90 Mail : coulisa25@yahoo.fr
28	BAMBA Aboubakar	ONAD	Directeur Général Adjoint	Cél. : 08 45 65 24 Mail : abamba.onad@yahoo.fr
29	N'GUESSAN Kouamé André	ONAD	Sous-Directeur de la Planification et du Développement	Cél. : 07 89 98 41 Mail : a.nguessan@onad.ci
30	GOGO Dibo Frédéric	MIE/DGIHH	Directeur Général	Cél. : 48 59 33 02 Mail : dibogogo@hotmail.com
31	Mme ABE-KOFFI Thérèse	MIE/DGIHH	Directeur de la Planification et supervision	Tél : 20 22 55 16 Cél. : 02 01 13 16 Mail : katebkof@yahoo.fr
32	N'Guessan KOUADJO	MIE/DGIHH	Chef de Service	Cél. : 49 32 31 52/05 08 72 83 Mail : nsankwadjo@gmail.com
33	EBAH Basile	SODECI	Direction Général	Cél. : 07 93 50 68 Mail : bebah@sodeci.ci
34	DA Cruz Dominique	SODECI	Direction Général Adjoint	Cél. : 07 05 87 71 Mail : ddacruz@sodeci.ci

35	YOBOUE Descord V.	SODECI	Direction Général Adjoint Technique	Cél. : 07 90 92 97 Mail : dyoboue@sodeci.ci
36	AKELE Jocelyn	SODECI	Direction Général Adjoint	Cél. : 05 99 90 79 Tel : 21 23 31 51 Mail : joakele@sodeci.ci
37	AKPA Akpa Olivier	SODECI	Directeur des études	Cél. : 07 12 63 21 Tel : 21 23 31 51 Mail : aaka@sodeci.ci
38	KONAN Dammoh Serge	SODECI	Ingénieur	Cél. : 07 12 63 21 Tel : 21 23 31 51 Mail : dkonan@sodeci.ci
39	SISSOKO G.	Card Projer MIE	-	Tél. : 20 34 73 38 Mail : coralies99@yahoo.com
40	AMALAMAN Sylvain	ANDE	Chef de Service	Tél. : 07 89 57 77 Mail : a_sylvain2001@yahoo.fr
41	YAO Denis	ANDE	Chargé d'études	Tél : 22 41 17 04 Cél. : 07 45 17 17 Mail : yaondenis@gmail.com